

Une coordination territoriale de projet

Le site universitaire Lyon-Saint-Étienne est riche de la diversité des établissements, de son excellence académique et de son rayonnement. La coordination territoriale, démontre depuis plus de 10 ans la **volonté des acteurs de collaborer** sur de nombreux projets ambitieux autour de ces atouts. Après l'arrêt de l'IDEX et du projet d'université cible, la COMUE doit maintenant **redéfinir ses missions, son fonctionnement, son statut et ses priorités**. La coordination territoriale, portée par la COMUE, doit permettre aux **établissements membres** de développer leurs stratégies, **propre et collective**, et de porter des projets au service du site, en lien avec les associés, c'est l'objet de ma candidature.

1. Une COMUE qui construit sur ses réussites

La COMUE doit être et rester **un interlocuteur privilégié du site universitaire auprès du monde socio-économique public et privé**, notamment des collectivités (Métropoles de Lyon et Saint-Étienne, Région Auvergne-Rhône-Alpes), des tutelles (Rectorat et MESRI) et des instances fédératrices d'entreprises (CCI, MEDEF, ...). Elle doit ainsi poursuivre son rôle de coordination et de dialogue avec les collectivités dans la co-construction des politiques publiques (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation – SRESRI, Schéma de Développement Universitaire – SDU) et leur déclinaison dans les outils contractuels (Contrat de Plan État-Région, Plan Campus, COMESUP, ...). Elle doit garder son rôle d'opérateur sur le Plan Campus et dans le cadre de la valorisation et de l'optimisation des patrimoines universitaires.

Les **objets issus des PIA** (LABEX, EUR, IRT, EquipEx ...) seront menés jusqu'au terme de leur financement, et **pourront être poursuivis avec de nouveaux fonds** grâce à de futurs appels à projets locaux, nationaux ou européens.

Sur le volet académique, la **marque « Université de Lyon »** et la **formation doctorale** ont été deux réussites des dix dernières années et il faut poursuivre ce chemin, en accord avec les politiques des établissements. **L'entrepreneuriat**, dont le site est un porteur emblématique au niveau national, doit également être une action à coordonner largement auprès des établissements du site, en interaction avec les outils déployés autour de **l'innovation**, dont la Fabrique de l'Innovation. D'autres actions prégnantes au regard des défis sociétaux, comme la transformation numérique et pédagogique ou le bien-être des étudiants, continueront à être développées en lien avec les membres.

Enfin, la COMUE a développé des compétences sur **la diffusion des savoirs** auprès de la société civile et doit poursuivre ses missions autour notamment de **Pop'Sciences** et comme coordonnateur de la **Fête de la Science**. Concernant l'interface avec les milieux économiques, les liens avec la **Fondation pour l'Université de Lyon** devront être revisités pour s'adapter à un contexte nouveau et la **SATT** devra être confortée dans sa position.

Une attention particulière sera portée aux **personnels de la COMUE**, aguerris aux projets inter-établissements et à la diversité du site, et dont l'expertise reconnue devra se retrouver dans la nouvelle dynamique.

2. Une COMUE de projets

Les spécificités du site Lyon-Saint-Étienne s'exprimeront pleinement grâce à une coordination territoriale, portée par la COMUE et ses membres, qui accompagnera et soutiendra les **stratégies propres des établissements** autant que des **projets de coopérations inter-établissements**. L'agilité de cette organisation permet d'envisager **des collaborations à géométrie variable** dans un cadre qui facilitera l'émergence de telles initiatives.

Pour aller dans ce sens **les statuts de la COMUE seront remaniés, pour évoluer vers une COMUE expérimentale**, avec plusieurs objectifs :

- **Efficacité**, en ramenant le nombre d'instance à son minimum pour laisser les projets collectifs prendre l'ampleur de leur ambition et en associant les élus du conseil d'administration aux réflexions stratégiques.
- **Transparence**, sur l'utilisation des ressources et moyens de la COMUE. Cette transparence se traduira par une **construction budgétaire pluriannuelle** sur la base d'une trajectoire établie en commun puis d'un **dialogue annuel** qui permettra d'effectuer un suivi des actions et des projets, et d'affecter des moyens en

fonction des priorités stratégiques. **Cette discussion se fera dès le printemps 2022**, pour permettre, lors d'un premier budget rectificatif, de s'adapter pleinement à une nouvelle stratégie de site.

- **Agilité**, en proposant une **évolution des périmètres** des membres et associés :
 - Un premier cercle, **membres de la COMUE**, sera composé des 8 établissements dont le MESRI est tutelle, du CNRS, et d'établissements d'autres tutelles ou organismes qui le souhaitent.
 - Un deuxième cercle intègrera **des associés et des partenaires** : EESPIG, ESPIC, EPIC, EPST, ... qui pourront bénéficier des services de la COMUE et participer à un dialogue stratégique général de coordination de site.

Par ailleurs, la **visibilité internationale du site** est un enjeu majeur dans un contexte de concurrence internationale. La COMUE encouragera une discussion constructive autour des classements internationaux et d'une **marque de ralliement** en soutien des stratégies d'attractivité et de visibilité internationale des établissements.

La recherche de financements et leur diversification se poursuivront avec, notamment, la **création d'une cellule d'ingénierie de projet**. Cette cellule aura comme première mission la veille sur les appels à projets locaux, nationaux et européens et aura les compétences pour **coordonner et apporter son appui** au montage et au portage des appels à projet pour le site et les établissements.

La COMUE pourra jouer pleinement son rôle de pivot en accompagnant le développement des initiatives issues des réponses aux appels à projets présents et futurs. La construction d'un projet académique ambitieux dans lequel **tous les établissements trouveront leur place** est une nécessité pour notre site. La place des quatre universités dans la dynamique du site est essentielle pour porter des projets qui **bénéficieront à l'ensemble des communautés**. La COMUE pourra également se placer comme **laboratoire et incubateur de collaborations expérimentales entre établissements** : projets interdisciplinaires, programmes de recherche transversaux, services communs aux étudiants, valorisation des actions des établissements ...

3. Une candidature ouverte pour transformer la coordination territoriale

La présente candidature, que je porte, est avant tout une **candidature d'ouverture** : ouverte à **tous les établissements et toutes les disciplines** du site, à **toutes les volontés de coopérations** et à **tous les projets au bénéfice du site** et de ses établissements.

Mes deux mandats de directeur de l'École Centrale de Lyon ont été rythmés par **de nombreuses coopérations territoriales** : avec les **universités** (UMR en co-tutelles, double-diplômes, masters co-accrédités), avec les **écoles** (CHEL[s], double-diplômes, alignement stratégiques), les **collectivités** (financements recherche, bourses, international ...), les **tutelles** (classe préparatoire intégrée, intégration ENISE), et les **entreprises** (développement de la recherche partenariale, taxe d'apprentissage, fondations).

La contribution de Centrale Lyon et de sa direction à la COMUE et à la structuration s'est toujours faite **en priorité dans l'intérêt du site et de tous ses établissements**. La participation aux instances (CA de l'UdL, de la FpUL, de Pulsalys, bureaux, séminaires, ...) et dans les différents volets (IDEX, VP Entreprises et Innovation) a **permis l'acquisition de la connaissance des dossiers, de l'historique et des enjeux de la COMUE et du site et d'envisager une évolution nécessaire de la coordination territoriale**.

Cet investissement de **longue date**, et la **connaissance précise** des enjeux de l'enseignement supérieur du site qui en résulte, seront essentiels pour une COMUE à **l'interface des mondes universitaire et socio-économique**. Le projet impliquera les acteurs et décideurs des **collectivités, tutelles et entreprises**, avec qui de nombreuses actions ont été menées au cours des 10 dernières années, sous les signes de la **rigueur, de l'ambition et du pragmatisme**.

À partir d'un premier projet collectif, la contractualisation de site, avec l'État, interviendra courant 2022 et sera suivie par une première période de **transformation en profondeur** de la COMUE qui se fera jusqu'à **fin 2023**, en concertation continue avec les membres. Cette période est nécessaire pour permettre à la coordination territoriale de se stabiliser et de prendre une forme qui lui permettra d'envisager sereinement les projets d'avenir du site qui verront le jour jusqu'en 2025 et au-delà.

Frank Debouck

Frank Debouck